

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24028
	SEANCE du : 12 février 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 février 2024.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Pierre BUREAU	Constance MACKOW	Philippe ROBIN jusqu'à 19h30
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	
Hélène BROSSEAU	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Sandra CAULTON, pouvoir à Marinette TALLIER	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD
Jean-François MORIN, pouvoir à Jean-François MOREAU	Marie JARRY, pouvoir à Bérangère BAZANTAY	Florence BAZZOLI, pouvoir à Pascal GABILY
Sandrine DELUGEAU	Philippe ROBIN à partir de 19h30 Pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX	

Secrétaire de séance : Yannick CHARRIER, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques
Thierry NOMBALAY - Directeur des finances



Demande de subvention 2024 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : Sécurisation du carrefour entre les rues Gambetta/rue de la Huchette et les boulevards Alexandre 1^{er}/Albert 1^{er} - feux tricolores

Depuis quelques années la ville est confrontée à des dysfonctionnements récurrents des feux tricolores au niveau du carrefour de la rue de la Huchette / rue Gambetta et des boulevards Alexandre 1^{er} et Albert 1^{er}.

Cela a pour conséquence de rendre ce carrefour accidentogène.

Un diagnostic du dispositif des feux tricolores a été réalisé. Celui-ci conclut à une nécessité de mise aux normes et sécurisation de l'espace public au travers de la reprise complète des feux (signaux lumineux tricolores circulaires, signaux lumineux à destination des piétons, signaux de protection des traversées piétonnes).

Le montant total des travaux est de 37 500 € HT.

Le montant de subvention sollicité est de 30 % du montant des travaux hors taxes soit 11 250 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE DEPOSER** pour l'opération mentionnée ci-dessus une demande de subvention au titre de la DSIL 2024 d'un montant de 11 250 € auprès des services préfectoraux.
- **DE DONNER** tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, pour signer toute pièce se rapportant à la présente demande de subvention.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Yannick CHARRIER

Le Maire,
Emmanuelle MENARD



Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240215-DG_DEL-2024-028-DE
Date de transmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024

15 FEV. 2024